



# Sommaire

SOMMAIRE DU CAHIER N° 299 - AOÛT-SEPTEMBRE 2017

**Veille** P. 388 À 390

## Actualité des transferts d'entreprise

### DOSSIER

Sous la direction de  
FLORENCE CANUT

Creusant davantage le sillon tracé par la toute jeune loi *Travail* du 8 août 2016, la loi d'habilitation à réformer par ordonnances le droit du travail autorise le Gouvernement à adopter des mesures destinées à faciliter les reprises d'entités économiques autonomes, ce qui se traduira par une accentuation des possibilités de prononcer des licenciements avant un transfert d'entreprise ou d'établissement. L'actualité des transferts d'entreprise est pour le moins brûlante, même si elle n'est pas toujours – ou pas seulement – législative. Elle est aussi – et parfois uniquement – jurisprudentielle. Elle est – encore – conventionnelle. « Transferts conventionnels », « Transferts d'entreprise et licenciements », « Transferts d'entreprise et accords collectifs », « Transferts d'entreprise et représentation du personnel » soulèvent – encore et toujours – des questions, alimentent – encore et toujours – la réflexion. L'actualité des transferts d'entreprise méritait sans nul doute qu'un colloque y soit consacré. Le présent dossier rassemble les actes du colloque qui s'est tenu sur cette thématique, le 9 juin 2017, à Montpellier.

P. 431 Actualité du transfert conventionnel d'entreprise  
par Patrick Morvan

P. 435 Transferts d'entreprise et licenciements  
par Frédéric Géa

P. 443 Transferts d'entreprise et représentation du personnel  
par Florence Canut

P. 440 Transfert d'entreprise et accord collectif  
par Pascal Lokiec

## Contrat de travail

P. 391 Coursier à vélo : indépendant ou salarié ?

■ L'absence de requalification en contrat de travail des relations entre un livreur de repas à vélo et une plateforme de mise en relation.

par Olivier Rupp et René de Lagarde



Le numéro du type *110f7* suivant le pictogramme ci-contre permet aux abonnés en ligne de retrouver directement l'article concerné sur le site [www.lextenso.fr](http://www.lextenso.fr)

## Relations professionnelles

### P. 398 Prolongation du délai de consultation par le CE

■ Si, en principe, le comité d'entreprise est réputé avoir été consulté et avoir rendu un avis négatif à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la communication par l'employeur des informations, la saisine du CHSCT par le comité d'entreprise, intervenue lors d'une réunion du comité, a pour conséquence la prolongation du délai qui est porté à trois mois.

par Yannick Pagnerre et David Verdier

### P. 404 Contestation du montant prévisionnel de l'expertise CHSCT : point de départ

■ Le point de départ du délai de contestation du montant prévisionnel de l'expertise CHSCT pose difficulté lorsque le devis n'a pas été communiqué à l'employeur dans les 15 jours de la délibération. Deux ordonnances de référés retiennent des analyses contraires et la Cour de cassation a transmis une QPC au Conseil constitutionnel.

par Jean-Benoît Cottin

## Protection sociale

### P. 412 Préjudice d'anxiété : l'impossible réparation hors liste ACAATA ?

■ L'année 2017 est d'ores et déjà riche de décisions concernant les conditions de la réparation du préjudice d'anxiété de salariés ayant été exposés à l'amiante ou à d'autres substances nocives. L'étude de celles-ci ne permet toujours pas de saisir le fondement de la réparation de ce préjudice et fait apparaître d'importantes incohérences.

par Morane Keim-Bagot

## Contentieux social

### P. 422 Licenciements économiques : une prescription harmonisée

■ Les règles relatives à la prescription en matière de licenciement économique ont été rendues complexes par l'interprétation restrictive que la Cour de cassation fait de l'actuel article L. 1235-7 du Code du travail, limitant la prescription annale à la seule action en nullité du licenciement économique pour absence ou insuffisance du plan de sauvegarde de l'emploi. Contestée par des juridictions du fond, cette jurisprudence est condamnée par les ordonnances en cours d'adoption qui harmonisent dans le sens de la réduction les délais de prescription, réduits à un an quel que soit le type de licenciement.

par Grégoire Loiseau

### P. 426 La clause d'interprétariat et les marchés publics

■ Une clause d'interprétariat, insérée dans un avis d'appel public à la concurrence en vue de la passation d'un marché public de travaux, et relative aux obligations en matière de santé et de sécurité au travail, n'est pas discriminatoire et ne constitue pas une entrave qui ne serait pas justifiée par des raisons impérieuses d'intérêt général.

par Mathilde Caron

Table chronologique des sources commentées

2016

JUIN

Cass. soc., 22 juin 2016, n° 14-28175 à 14-28209, FS-PB .....p. 412 121j5

2017

JANVIER

Cass. soc., 11 janv. 2017, n° 15-50080 à 15-50091, FS-PB .....p. 412 121j5

AVRIL

CA Paris, P. 6, ch. 2, 20 avr. 2017, n° 17/00511 .....p. 391 121j0

MAI

Cass. 2<sup>e</sup> civ., 4 mai 2017, n° 16-13816, FS-PB.....p. 417 121g4  
TGI Paris, ord. réf., 18 mai 2017, n° 17/54312.....p. 404 121m2  
TGI Nanterre, ord. réf., 23 mai 2017, n° 17/01237 .....p. 398 121h9

JUIN

Cass. 2<sup>e</sup> civ., 15 juin 2017, n° 15-24510, F-PB.....p. 418 121j2  
Cass. 2<sup>e</sup> civ., 15 juin 2017, n° 16-14901, F-PB.....p. 419 121g5  
Cass. 2<sup>e</sup> civ., 15 juin 2017, n° 16-18532 à 16-18536, F-PB.....p. 420 121h4  
Cass. 2<sup>e</sup> civ., 15 juin 2017, n° 16-19198, F-PB.....p. 421 121h5  
Cass. soc., 29 juin 2017, n° 15-21008, FS-PBRI .....p. 395 121j8  
Cass. soc., 29 juin 2017, n° 16-12007, FS-PBRI .....p. 395 121j8  
TGI Nantes, ord. réf., 29 juin 2017, n° 17/00423 .....p. 404 121m2  
Cass. soc., 29 juin 2017, n° 15-15775, FS-PB .....p. 406 121k0

JUILLET

D. n° 2017-1135, 4 juill. 2017 .....p. 388 121n1  
Cass. soc., 5 juill. 2017, n° 16-17690, FS-PB.....p. 394 121j6  
Cass. soc., 5 juill. 2017, n° 16-15623, FS-PB.....p. 396 121j9  
Cass. 2<sup>e</sup> civ., 6 juill. 2017, n° 16-20119, F-PB .....p. 420 121j3  
CA Metz, 7 juill. 2017, n° 16/02938.....p. 412 121j5  
TA Nantes, ord. réf., 7 juill. 2017, n° 1704447 .....p. 426 121m1  
Lettre du Premier ministre aux partenaires sociaux du 8 juillet 2017 .....p. 388 121m6  
Anact, communiqué, 12 juill. 2017.....p. 390 121m9  
Cass. soc., 12 juill. 2017, n° 15-26262, FS-PBRI.....p. 394 121j7  
Cass. soc., 12 juill. 2017, n° 15-27286, FS-PB.....p. 406 121k1  
Cass. soc., 12 juill. 2017, n° 16-10460, FS-PB.....p. 409 121k6  
Cass. soc., 12 juill. 2017, n° 15-26262, F-PBRI.....p. 410 121k7  
CNIL, communiqué 13 juill. 2017 .....p. 389 121n2  
CESE, avis, 13 juill. 2017 .....p. 389 121m8  
Cass. soc., 13 juill. 2017, n° 16-28561, FS-PB.....p. 408 121k4  
Cass. soc., 13 juill. 2017, n° 17-40041, FS-PB.....p. 409 121k5  
CE, 19 juill. 2017, n° 391849, Lebon.....p. 407 121k2  
CE, 19 juill. 2017, n° 408221.....p. 410 121k8  
Cons. prud'h. Orléans, 20 juill. 2017, n° 16/00236.....p. 422 121k9

AOÛT

Cons. const., QPC, 7 août 2017, n° 2017-652 .....p. 408 121k3  
Premier ministre, conférence de presse, 31 août 2017 ..p. 388 121n0

LES CAHIERS SOCIAUX

La Gazette du Palais - Société du Harlay  
12, Place Dauphine - 75001 Paris - Tél. : 01 44 32 01 50  
Président du Conseil d'administration : François-Xavier Charvet  
Directeur général : Pierre-Yves Romain  
Édité par Lextenso-éditions SA (locataire-gérant)  
70, rue du Gouverneur Général Éboué - 92131 Issy-les-Moulineaux Cedex  
Président-Directeur général, Directeur de la publication : Emmanuelle Filibert  
Directeurs scientifiques : Grégoire Loiseau et Arnaud Martinon  
Responsable d'édition : Constance Bonnier  
Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Éboué -  
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex  
Tél. 01 40 93 40 00 - redaction.cahiers-sociaux@lextenso.fr  
Abonnements : 70, rue du Gouverneur Général Éboué -  
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex  
Tél. 01 40 93 40 40 - abonnements@lextenso.fr  
Crédits photos couverture : ©iStockphoto.com : Daneger/Aoomstudio/Angelika Schwarz/Jacob Wackerhauser/  
Rahul Sengupta/Abatsakidis/ Bob Dorn/Aljja/Sculpies/Fatihhoca/Mediaphotos/Nikada/ Srdjan Srdjanov/  
Alexander Rath/Tom Hahn/Lee Pett

Tarifs 2017 (TTC)

Prix au n° : 35,75 €

Abonnement	France	Export
Journal (11 n°) :	239,94 €	272 €
Accès en ligne :	330 €	275 €
Journal + accès en ligne :	321,41 €	328 €

(chèques et virements à l'ordre de Lextenso-éditions)

Commission paritaire 0319 T 84447

ISSN 2268-6851

Dépôt légal : à parution

Imprimé par Jouve - 1, rue du Dr Sauvé 53100 Mayenne sur des papiers

produits aux Pays-Bas et en Espagne, issus de forêts gérées durablement ;

0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 178 g éq. CO<sub>2</sub>

Reproduction, même partielle, interdite, sauf exceptions prévues par la loi.

